

## COMPTE RENDU

### COMITE DE TRAVAIL DE L'AERODROME DE VILLEFRANCHE-TARARE

24 JUILLET 2020 – 9H

Mairie de FRONTENAS

Présents :

M. DUPERRIER Maire de Frontenas, Mme MEHU Adjointe Maire de Theizé, M. LAVERRIERE Adjoint Maire de Theizé, Mme BARON-GUTTY Adjointe Maire de Bagnols, M. MATZUZZI Adjoint Maire de Châtillon, M. SUBERT Adjoint Maire d'Alix, M. TAILLARD Adjoint Maire de Chessy Les Mines, M. DUBUY Maire de Charnay, M. GRARRE Président Aéroclub du Beaujolais, M. FORCHERON Président Héliclub du Beaujolais, M. RIVOLLET Gérant Hélico-Sun, M. GLANDY Président Club Vol à Voile Beaujolais, M. NICOLAS Chef pilote CVVB, M. FAUGERE Président ARAF, M. AFLALO Vice-Président ARAF, M. DUFOURCQ Président VIVRE EN PIERRES DOREES, M. PERRIN D.S.A.C., Mme RISE gérante AQUILAIR, M. RICHARD Directeur délégué CCIB, Melle GAILLARD Resp. Aménagement et Aéroport CCIB

Durant le confinement, du 17/03 au 11/05, l'activité de la plate-forme a été quasiment nulle, compte tenu de l'interdiction de déplacements, sauf motifs professionnels. La CCI et Aquilair ont néanmoins continué d'entretenir l'infrastructure pour l'accueil et l'approvisionnement en carburant des aéronefs effectuant du travail aérien et des services de secours, gendarmerie.

A partir de mi-Mai l'activité a repris progressivement, puis de façon relativement soutenue du fait des obligations de contrôle de compétences ou de passage de qualifications qui avaient été suspendus. De nombreux signalements ont été émis par les riverains s'étant habitués au calme de leur environnement en période de confinement : 172 signalements en 3 mois (forte augmentation comparativement à l'année précédente), concernant 131 avions, 21 hélicoptères, 1 planeur, 19 remorqueurs. Ces signalements émanent de près de 25 riverains dont un certain nombre d'entre eux sont méconnus, notamment sur le secteur des hameaux de Charnay. De nombreux signalements proviennent cependant de 3 riverains situés dans le bourg d'Alix, dans l'axe Nord de la piste et dans le lotissement les Bruyères à Chessy.

M. Dufourcq indique un relâchement dans le respect des itinéraires des remorqueurs inscrits dans la charte de l'environnement.

L'ARAF déplore l'absence de réponses apportées à chacun des riverains.

La CCI précise que des réponses globales ont été données aux riverains, la CCI n'ayant les moyens de répondre individuellement et de façon personnalisée aux plus de 200 signalements émis en période post-confinement. Par ailleurs de nombreux signalements concernent les mêmes secteurs : sous les circuits ou dans l'axe de la piste, pour lesquels il n'y a pas de possibilité de réduire les nuisances. Apporter une réponse écrite identique risquerait d'agacer. La CCI rappelle qu'elle est disponible pour s'entretenir de vive voix avec des riverains comme elle l'a fait à plusieurs reprises ces dernières semaines, les échanges oraux étant plus constructifs que les mails pouvant être mal interprétés. Elle indique que systématiquement, toutes les trois semaines les signalements

reçus sur la boîte mail commune ARAF/CCI sont transmis aux clubs pour qu'ils puissent sensibiliser, voire recadrer leurs pilotes quant au respect des bonnes pratiques de vols.

La CCI précise que la charte de l'environnement, qui édicte les bonnes pratiques de vols, est transmise systématiquement aux nouveaux usagers basés et a été récemment communiquée à des clubs de Bron suite aux signalements de certains de leurs aéronefs.

Mme RISE précise que l'écoute des bandes ne permet que rarement d'identifier l'aéronef concerné par le signalement, et encore moins de confirmer les événements pointés et expliquer leurs circonstances, pour différentes raisons :

- tous les pilotes ne se signalent pas à la radio et les pilotes se signalant n'indiquent pas précisément le lieu survolé, aussi il est difficile de confirmer qu'il s'agit bien de leur aéronef qui est pointé par le riverain,
- la hauteur de l'aéronef est très rarement donnée à l'emplacement précis du signalement,
- Plusieurs aéronefs peuvent se trouver dans le circuit au moment du signalement

La seule description de l'aéronef (couleurs) ne permet pas de l'identifier. Il est nécessaire que l'immatriculation soit relevée par le riverains.

M. FAUGERE indique qu'un article est paru début juillet dans Le Progrès, de nature à inquiéter les riverains, en mettant en avant l'activité de voltige sur l'aérodrome, par la présentation d'un nouvel instructeur de l'Aéroclub du Beaujolais. L'Aéroclub rappelle que l'activité de voltige est interdite sur le terrain, elle s'effectue sur le secteur de Belleville. L'ARAF déplore que la CCI n'ait pas communiqué dans la presse, en retour, pour rassurer les riverains. La CCI indique que cet article portait sur la présentation du parcours de l'instructeur et non sur la promotion de l'activité de voltige au-dessus de l'aérodrome, celle-ci étant interdite.

M. SUBERT explique que les signalements de nuisances peuvent avoir plusieurs origines : une mauvaise trajectoire, une altitude jugée trop basse, la fréquence des mouvements (répétitivité), les horaires. Il demande s'il est possible d'analyser les mouvements via des GPS/boîtiers installés sur les aéronefs. L'idée reste intéressante en terme d'analyse des trajectoires mais l'utilisation d'un seul et même code (7000) par tous les aéronefs lorsqu'ils ont quitté les zones de contrôle (St Exupéry – Bron) rend leur identification impossible par ce moyen.

Les statistiques des mouvements sont présentées :

	HELICLUB	AEROCUB	VOL A VOILE	
	NB heures de vols / an	Nb décollages et atterrissages / an	Nb d'heures de vols remorqueur F-BUHC	Nb de décollages
2016	1543	7146	96	810
2017	1583	5096	103	886
2018	1305	8234	101	893
2019	1335	11170	86	796

Monsieur AFLALO regrette que le nombre de mouvements d'hélicoptères ne soit pas comptabilisé. L'Héliclub indique qu'il n'est pas calculé à ce jour, car difficilement appréhendable du fait des nombreux exercices de travail au sol, qui ne peuvent être considérés comme un mouvement comparable à un décollage.

La CCI propose qu'une évaluation puisse être faite sur la base du nombre d'heure et d'une observation historique car l'activité de l'héliclub reste structurellement identique ; ainsi même si le nombre ne sera pas rigoureusement juste, l'évolution sera réaliste.

#### Relevé de décisions :

- Une réunion sera programmée en septembre à laquelle participeront clubs, Aquilair, ARAF et CCI, pour travailler sur le traitement des signalements,
- Une fois la procédure de réponse aux signalements adoptée par l'ARAF, les clubs et la CCI ; et mise en oeuvre par les parties, la CCI dans le cadre d'un article sur l'aérodrome communiquera sur le processus de traitement des signalements,
- Les riverains devront relever le plus complètement les immatriculations pour que les aéronefs puissent être identifiés notamment si ceux-ci ne sont pas basés et pour qu'une réponse soit apportée.